



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE** 18 AVR. 2024  
**N°2024-056**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 27 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vœu de la majorité municipale : Développement social urbain**

**Rapporteur** : M. DUVAUDIER

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme MAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) , M. LURIER, Mme MASOUDI-LAJNEF ( donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV ( donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE ( donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance** : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Conseil municipal du 27 mars 2024**

**Vœu de la majorité municipale : Développement social urbain**

Titre : Non à la baisse des crédits de la politique de la ville !

L'Inter-Réseaux des professionnels du Développement social urbain (IRDSU) a récemment alerté sur une baisse du budget dédié aux projets Politique de la Ville dans les quartiers.

En effet, le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 147 se verra amputé de 49 millions d'euros, soit 10% de son enveloppe nationale.

Au moment de définir les prochains contrats de ville et alors-même que Champigny-sur-Marne compte 5 quartiers prioritaires de la ville (Bois l'Abbé, les Mordacs, les Quatre-Cités, le Plateau, l'Egalité), nous ne pouvons pas accepter cette baisse des crédits de la politique de la ville. D'autant plus que le nombre d'habitants en QPV a été revu à la hausse cette année à Champigny, ce qui aurait dû signifier davantage de crédits et non l'inverse.

Ces crédits sont essentiels pour permettre une équité territoriale au sein des communes. Nous invitons les responsables politiques à prendre la mesure d'une telle décision et tenons à rappeler que des soulèvements populaires ont eu lieu du fait du manque de considération des publics les plus en difficulté. Le travail de proximité, les collaborations à toutes les échelles territoriales et le maillage entre habitants, collectivités et près de 40 associations bénéficiaires de crédits de la politique de la ville montrent leur importance et leur nécessité, comme lors des crises récentes.

Nous appelons donc le gouvernement à reconsidérer ses arbitrages afin de protéger, et au moins garantir, le statu quo des enveloppes financières dédiées à la politique de la ville.

**après en avoir délibéré , à l'unanimité**

**ADOpte** le vœu de la majorité municipale ci-dessus présenté.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

**Le secrétaire de séance**  
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Conseillère municipale

Transmission en préfecture, le **18 AVR. 2024**

Publication, le **18 AVR. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

